

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

---

**COMMUNE DE TROOZ**

**PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Réunion des groupes de travail  
GT Environnement/Thématique de l'eau  
13 octobre 2015, 20h00  
Salle des mariages, rue de l'Eglise 22, 4970 Trooz**

---

**Présents** : O. BALTUS, C. BEUKEN, D. DETEMMERMAN, B. DE WALQUE, P. HAOT, C. MARCK, J. MARTIN, J-C PATUREAU, N. PIROTTIN, C. VAN DEN HOVE, D. VANDEN HOVE

**Intervenants** (Contrat de Rivière Vesdre) : F. HAUREGARD, C. WILLEMARCK

**Excusés** : M. COLINET, E. DE COUNE, A. DEGEE, J. AUSTEN-HASARD

**GREOA** : A. BARTHELEMY, M-F. GILIS, A. LEUSCH

**1. Introduction**

Cette première réunion sur la thématique de l'eau a pour finalité d'informer les citoyens grâce à une intervention du Contrat de Rivière Vesdre (CRV). Sur la base des informations apportées et de la discussion qui s'en suivra, la réunion a pour finalité de dégager des idées d'actions et/ou de projets qui pourraient être réalisés dans le cadre du PCDR.

**2. Présentation du CRV**

F. Hauregard et C. Willemarck présentent le CRV ainsi que ses missions à l'aide de la power point ci-annexée. L'inventaire de terrain de Trooz est également présenté ; les points noirs du territoire sont mentionnés. De manière générale, les rejets et les déchets représentent la problématique majeure, suivie par la prolifération de plantes invasives.

**3. Questions-réponses**

A l'issue de la présentation plusieurs questions sont posées par les membres du GT.

Un membre fait remarquer qu'à Trooz, on observe une pollution des cours d'eau due à l'accessibilité des ruisseaux au bétail. Il s'interroge sur les actions mises en place pour contrer cette situation. Le CRV répond que la législation porte actuellement uniquement sur les zones de cours d'eau prioritaires et que tous les agriculteurs ont reçu une cartographie des zones soumises à l'obligation de clôturer les pâtures. Certaines dérogations peuvent néanmoins être obtenues. Les participants évoquent dès lors

l'idée que cette information cartographique soit doublée d'une conscientisation et d'une sensibilisation des agriculteurs.

Une question est également émise quant à l'existence d'alternatives (notamment la végétalisation des cours d'eau) à l'enrochement du lit des cours d'eau tels que la Vesdre, qui est considérée comme torrentielle, en vue de ralentir leur débit. Il s'avère que l'enrochement en dur est actuellement la technique privilégiée dans la région du bassin de la Meuse qui est soumis à une obligation européenne.

En ce qui concerne la valorisation énergétique de la Vesdre grâce à la présence de 3 centrales hydroélectriques, les citoyens s'interrogent quant aux nuisances qu'elles engendreraient par rapport à la circulation des poissons. Le CRV répond que les nouvelles centrales sont soumises à l'obligation d'installer une échelle à poissons. Par ailleurs, il souligne que la centrale de la Fenderie est maintenant équipée d'un capteur qui permet de contrôler le débit et par conséquent d'intervenir dans le cas d'une panne ou d'un dérèglement au niveau du turbineur. Cette gestion permet ainsi de préserver un écosystème favorable pour la faune des rivières.

Un participant s'inquiète d'une éventuelle menace d'inondations dans la vallée en cas de pluies importantes. A ce niveau, il est mentionné que les barrages de la Gileppe et d'Eupen ont permis de réguler le débit de la Vesdre et de fortement limiter le risque d'inondations. Concernant l'aménagement du territoire, les zones d'aléas d'inondations sont identifiées mais un questionnement est formulé quant à la présence de zones constructibles au plan de secteur. La Commune précise que les candidats bâtisseurs dans ces zones reçoivent des informations relatives aux risques et dommages identifiés dans la zone constructible. Enfin en matière de gestion de l'eau, il est souligné qu'il existe des outils de gestion tels que l'installation de citernes d'eau de pluie, la création de zones de rétention dans les lotissements, etc.

#### **4. Actions et projets : pistes de réflexion**

Le CRV évoque un ensemble d'actions et de projets qui mériteraient d'être réalisés sur le territoire de Trooz, en regard des potentialités et de l'inventaire du territoire : aménagement d'une station d'épuration groupée à Forêt Village, restauration du Maka à la Fenderie, gestion de la balsamine, opération commune et rivière propre, sensibilisation à la problématique des déchets des rivières (mise en place de barrage flottants, sensibilisation dans le cadre scolaire...), etc. La liste complète proposée est présentée dans le document ci-annexé. Certaines propositions retiennent plus spécifiquement l'attention des participants et sont portées par ce souhait plus vaste de recréer un lien unissant la population à la rivière en tant que lieu de vie (biodiversité, assainissement de l'eau, évènementiel autour de l'eau, etc.), de susciter la réappropriation de la rivière par les riverains :

- réaliser un inventaire du petit patrimoine lié à l'eau. Cette question est étroitement liée au travail d'inventaire proposé par le GT Patrimoine. Il est donc suggéré que cette idée soit approfondie lors d'une prochaine réunion sur cette thématique

- effectuer un travail de recensement des noms des ruisseaux et rus de l'entité en vue de réaliser des panneaux hydronymes et identifier les emplacements adéquats pour leur implantation. Cela permettra de rendre « une identité » aux différents cours d'eau et de sensibiliser la population. Ce travail figure parmi les actions du CRV, avec ce souhait de le réaliser dans tout le bassin de la Vesdre. Un premier recensement et repérage est donc vivement encouragé. Il conviendra néanmoins de garder à l'esprit l'harmonisation des informations (notamment au niveau des panneaux) sur l'ensemble du territoire afin de maintenir une cohérence dans le bassin de la Vesdre. Une concertation avec le CRV serait donc souhaitée à ce niveau-là

- inventories les lieux où l'on pourrait aménager des zones de convivialité aux abords des points d'eau (par exemple, installer une aire de pique-nique à Goffontaine)
- organiser des événements autour de la thématique de l'eau : concours photos, circuits thématiques « autour de l'eau » avec la mise en valeur des paysages, réaliser un montage vidéo à promouvoir via le site internet communal et la maison du tourisme, parcours historique autour de la thématique des bétchètes (l'idée de construire un fac-similé des anciens ports de la Vesdre est émise), recréer des mares...
- réaliser des aménagements au Ry de Vaux : panneau explicatif (historique et faune piscicole), espace de convivialité, pré fleuri, etc.
- aménager la place Emile Vandervelde de Fraipont-village. Actuellement, le ruisseau est couvert. Il serait intéressant de mettre le ruisseau à l'air libre, de créer un espace de convivialité sur le cours d'eau, de restaurer l'escalier qui descend sur la rivière, de réhabiliter l'ancienne fontaine et de proposer un espace didactique évoquant l'histoire et notamment les bétchètes. Certains membres du GT proposent de se rendre d'ores et déjà sur le terrain afin de visualiser les lieux et d'envisager plus concrètement le projet. Les agents de développement proposent de les accompagner. En outre, ils rappellent que les réunions infrastructures de rencontre et espace de convivialité seront organisées au printemps afin de faire le point sur les différents projets évoqués en GT et que des visites de terrains seront organisées, en présence des habitants des villages, afin de présenter les projets et de les affiner.

La réunion se clôture à 22h30.